

Informations de base	
2023/2522(DEA)	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
DEA - Procédure d'acte délégué	
Règles relatives aux établissements détenant des animaux terrestres et aux couvoirs ainsi qu'à la traçabilité de certains animaux terrestres détenus et des œufs à couver. Rectification de la version en langue lettone	
Complétant 2013/0136(COD)	
Subject	
3.10.04 Elevage et production animale 3.10.08 Police sanitaire animale, législation et pharmacie vétérinaire 3.70.01 Protection des ressources naturelles: faune, flore, vie sauvage, paysage; biodiversité	

Evénements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
12/01/2023	Publication du document de base non-légal	C(2023)00203	
12/01/2023	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 2 mois		
18/01/2023	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
18/01/2023	Annonce en plénière de la saisine des commissions associées		
21/03/2023	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		